

Avis d'appel à candidatures

Expérimentation régionale du
déploiement d'une fonction « Appui
Ressource » sur le champ de la
déficience sensorielle

Autorité responsable de l'avis d'appel à candidatures :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur :

132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03

Tél 04.13.55.80.10

[http:// www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

Date de publication de l'avis d'appel à candidatures : **24 Janvier 2025**

Fenêtre de dépôt des dossiers de candidature : **24 Janvier 2025 – 30 Avril 2025**

Pour toute question : ars-paca-doms-ph-pds@ars.sante.fr

REFERENCES

DECRET n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

PROJET NEXTHEP, CNRHR FAHRES – Fonction ressources en épilepsie (2019-2022)

CIRCULAIRE n°DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023

Contexte

La prise en charge des personnes présentant une déficience sensorielle nécessite une expertise spécifique. Si les établissements médico-sociaux (ESMS) disposant d'un agrément « déficients visuels et/ou auditifs » sont peu nombreux, il existe des professionnels au sein de structures non spécialisées ou en libéral par exemple qui disposent de connaissances acquises sur le terrain, via des formations etc.

Ces professionnels constituent des ressources pour les personnes en situation de handicap sensoriel et leurs proches aidants confrontés à des questionnements et/ou à des difficultés (scolarité, insertion professionnelle, prise en charge en établissement etc.)

Face à ce constat, l'ARS PACA a missionné en 2021 le CREA PACA CORSE pour repérer au sein des ESMS les professionnels en capacité d'étayer les prises en charge de personnes présentant des déficiences sensorielles. Le recensement avait pour but le déploiement d'une activité « appui-ressource » portée par les organismes gestionnaires spécialisés de la région.

Afin de poursuivre cet objectif, et en lien avec la stratégie de transformation de l'offre que représente le plan PAC'AMBITIONS, l'ARS PACA a sollicité l'Académie FAHRES afin de soutenir sur le volet méthodologique et d'accompagnement à la mise en œuvre la création de cette fonction ressource sur le territoire en 2025.

A cet égard, le CNRHR FAHRES, Centre National de Ressources Handicaps Rares à composante épilepsie sévère, a mené entre 2019 et 2022 recherche-action « Nexthep »* portant sur le cadre de déploiement des fonctions ressources dans le domaine de l'épilepsie. Ce projet avait pour but la promotion d'une démarche proactive d'appropriation par les ESMS des enjeux autour du déploiement d'une fonction ressource (transfert d'expertise auprès d'un tiers, quel qu'il soit, dans l'accompagnement des personnes épileptiques) sur leur territoire. Ce projet a été pensé avec un objectif opérationnel : appuyer par un cadre conceptuel et des outils pratiques une démarche qui, depuis la phase exploratoire jusqu'à la phase de mise en œuvre, conduit à déployer une fonction ressource dans et depuis son établissement.

*Téléchargement (rapport et synthèse Nexthep) : <https://fahres.fr/recherche/nexthep>

Outils : www.nexthep.org

Il a abouti sur :

- La proposition d'une définition de la fonction ressource : « *La fonction ressource est entendue comme la capacité d'une structure sanitaire ou médico-sociale spécialisée à intervenir au bénéfice d'un tiers externe afin d'améliorer le parcours et la qualité de vie des personnes concernées, quel que soit le lieu de vie en transférant son expertise. Elle répond aux principes de subsidiarité : la*

fonction ressource vient en appui et en renfort mais ne remplace pas les professionnels de l'accompagnement et de la prise en charge». (Synthèse Rapport Nexthep)

- L'identification de six prestations pouvant être déployées par une fonction ressource : Information/Documentation, Sensibilisation, Formation, Appui aux pratiques, Appui conseil, Observation-évaluation partagée.
- Une méthodologie d'accompagnement permettant aux acteurs de formaliser leur fonction appui ressource et le descriptif de leur projet, notamment en formalisant leur positionnement, leur plan d'action, leur matrice budgétaire et leur tableau de bord de pilotage.

L'Académie FAHRES, qui intervient en appui de l'ARS PACA dans le cadre de cet appel à candidatures, accompagnera les acteurs sélectionnés sous la forme d'une démarche-projet composée de plusieurs ateliers progressifs permettant :

- De consolider et formaliser leur projet de fonction ressource,
- Sa mise en œuvre opérationnelle.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation régionale sur trois ans ; la fonction ressource est en cours de déploiement dans plusieurs régions sur différents handicaps. Il s'agit au niveau de la région PACA de contribuer à cet élan tout en capitalisant les différentes expériences qui permettront la création de prochaines fonction ressource.

I- Enjeux généraux et objectifs de l'expérimentation

L'objectif poursuivi par cet appel à candidatures est la création d'un dispositif territorial intégré expérimental, associant plusieurs ESMS, permettant de structurer une offre spécialisée d'appui ressource dans le champ de la déficience sensorielle sur l'ensemble de la région PACA.

Ce **dispositif territorial expérimental** sera **animé et coordonné** par un des ESMS du dispositif assurant une mission complémentaire spécifique de coordination entre l'ensemble des ESMS impliqués, cet acteur sera qualifié « d'acteur pivot » dans la suite du document.

Un **guichet intégré**, soutenu par l'acteur pivot, permettra le recueil des besoins d'intervention et une réponse directe par l'ensemble des partenaires du dispositif. Le schéma territorial pressenti est présenté en **figure 1**.

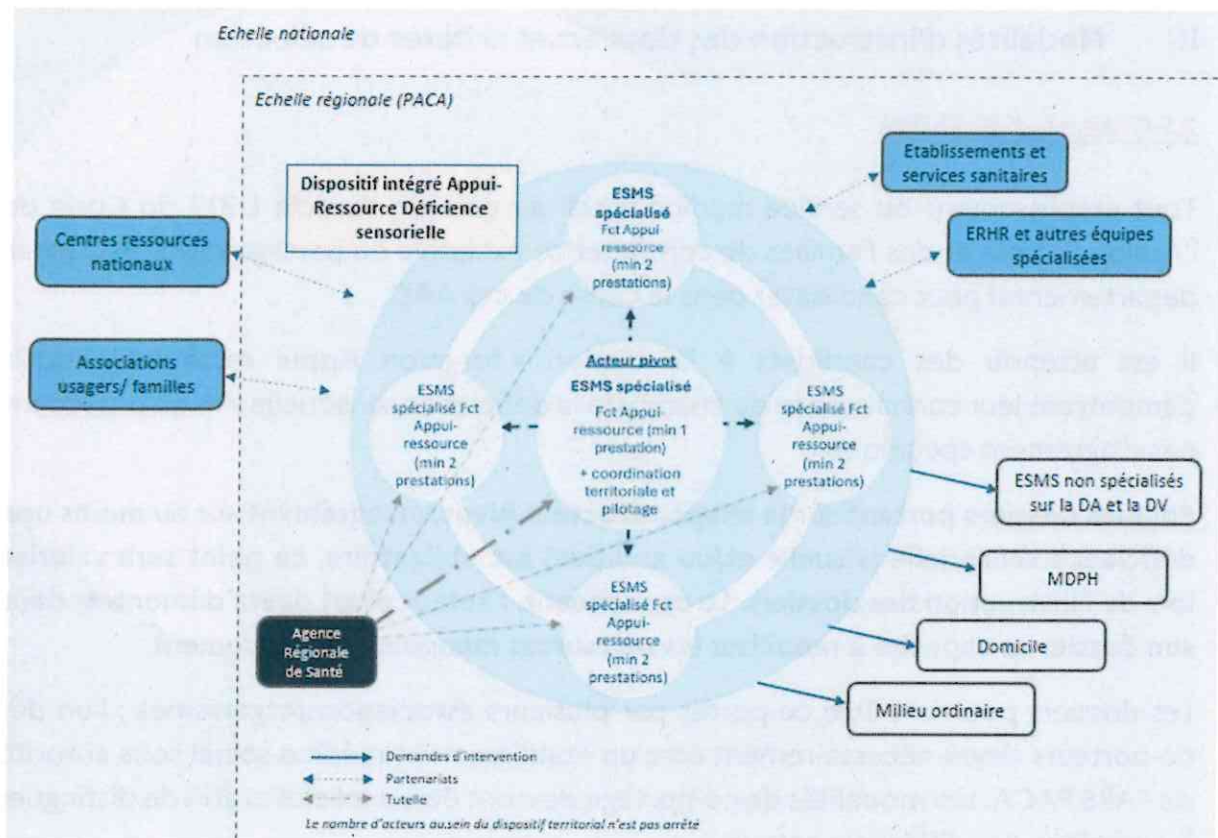


Figure 1 : Présentation du schéma territorial pressenti en région PACA

Les objectifs poursuivis sur le territoire sont :

- La gradation de l'offre,
- La sécurisation des parcours,
- L'élévation des niveaux de compétence des professionnels d'accompagnement et des aidants dans le champ de la déficience sensorielle,
- La couverture de l'ensemble du territoire PACA,
- Le soutien aux parcours de vie quel que soit le lieu de vie des personnes accompagnées,
- Le soutien aux situations individuelles des personnes à risque de rupture de parcours, et aux équipes les accompagnant.

A noter : Seuls les porteurs de fonction appui ressources pourront candidater à la mission de coordinateur du dispositif « acteur pivot ».

II- Modalités d’instruction des dossiers et critères de sélection

2.1 Critères d’éligibilité

Tout établissement ou service médico-social au sens de l’article L-312 du Code de l’Action Sociale et des Familles de compétence exclusive ou partagée ARS et Conseil départemental peut candidater dans le cadre de cet AAC.

Il est attendu des candidats à la mission « fonction Appui ressource » qu’ils démontrent leur connaissance du champ de la déficience sensorielle s’ils ne possèdent pas d’agrément spécifique.

Pour les dossiers portant sur la mission d’acteur pivot, un agrément sur au moins une déficience sensorielle (visuelle et/ou auditive) est obligatoire, ce point sera valorisé lors de l’instruction des dossiers. Le cas échéant, l’acteur pivot devra démontrer dans son dossier sa capacité à mobiliser les ressources manquantes rapidement.

Les dossiers pourront être co-portés par plusieurs associations/organismes ; l’un des co-porteurs devra nécessairement être un établissement médico-social sous autorité de l’ARS PACA. Les modalités de co-portage devront être explicitées afin de distinguer les missions des différents acteurs.

2.2 Evaluation des dossiers / Commission

L’instruction des dossiers sera réalisée sur la base des critères de sélection précisés dans le cahier des charges.

A l’issue de l’instruction, les candidats présélectionnés seront reçus par le comité de sélection afin de présenter synthétiquement leurs dossiers et donner des éléments complémentaires sur leurs candidatures. La composition du comité de sélection ainsi que les modalités de présentation seront communiquées ultérieurement.

2.3 Calendrier

- Lancement de l’appel à candidature : **24 Janvier 2025**
- Fin de la période de candidature : **30 avril 2025**
- Instruction : **Mai 2025**
- Commission de sélection : **1^{ère} quinzaine de juin 2025**

Annnonce des résultats : **le 17 juin 2025**

Les notifications seront envoyées par mail à chaque candidat.

2.4 Informations

Les candidats peuvent contacter **Mme Maeva BATOKILE** – maeva.batokile@ars.sante.fr pour toute question relative à cet appel à candidature.

Une F.A.Q. sera également mise à la disposition de tous les candidats sur le site de l'ARS PACA.

2.5 Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être présentés selon la trame proposée et comporter les éléments suivants :

Candidats à la mission « portage de Fonction Appui ressource » :

Dossier de candidature comprenant :

- Budget prévisionnel précisant la trajectoire de la montée en charge,
- Tableau des effectifs dédiés à la mission,
- Liste des prestations entrevues,
- Rétroplanning de la première année relatif aux actions liées au déploiement de la fonction Appui ressource,
- Argumentaire sur la base des critères de sélection (cf. 5.1 du cahier des charges).

Candidats à la mission à la mission « d'acteur pivot » :

Dossier de candidature comprenant :

- Budget prévisionnel fonction appui ressource,
- Budget prévisionnel dédié à la mission d'acteur pivot,
- Tableau des effectifs et équipe dédiée (fonction appui ressource et coordination du dispositif, estimation en ETP),
- Liste de la ou des prestations appui ressource entrevues,
- Feuille de route prévisionnelle de l'animation et de la coordination du dispositif,
- Rétroplanning de la première année relatif aux actions liées au déploiement de la fonction appui ressource,
- Argumentaire sur la base des critères de sélection (cf. 5.1 et 5.2 du cahier des charges).

Les dossiers de candidatures ne devront pas excéder **15 pages** (annexes non comprises).

Les dossiers de candidature devront être adressés avant **le 30 avril 2025** en version dématérialisée à l'adresse suivante : ars-paca-doms-ph-pds@ars.sante.fr en mentionnant l'objet suivant « Appel à candidature Fonction Ressource ».

Les dossiers reçus au-delà du 30 avril 2025 ne seront pas recevables.

Fait à Marseille,

Le directeur par intérim de l'offre médico-sociale,



Pour le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur adjoint de l'Offre Médico-Sociale
David CATILLON